

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
11/3/45
DOSSIER N°6642**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA
RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA
RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°CD2024-07/1/2 du Conseil départemental adoptant le règlement de la répartition des produits des amendes de Police ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-11/3/45 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de modifier à la marge les modalités de calcul du règlement départemental de la répartition des amendes de police, afin d'en faciliter l'application comme suit :

=> Projet dont le montant HT des travaux est supérieur à **10 000 € HT** : taux de subvention jusqu'à 25%

=> Projet dont le montant HT des travaux est inférieur à **10 000 € HT** : taux de subvention jusqu'à 50%

- de valider le règlement départemental de la répartition des amendes de police ainsi modifié.

Le règlement modifié est joint en annexe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET